



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **07 Septembre 2021** À 20H

Etaient présents :

| | | | | |
|----------------|---------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|
| BARBIER Loïc | BESNARD Céline | TIERCELIN Dominique | CHANTHARASY Sandrine | MILET Ghislaine |
| FISSEAU Michel | LABARRE Viviane | JOUANIGOT Muriel | THIBEAULT Laurent | GRANDJEAN Jean-François |
| LOUETTE Céline | BONAVENTURE Mickaël | PICARD Romain | LANTZ Stéphane | TESSIER Gaëlle |
| | | | | |

Absent :

| | | |
|---------------|--|--|
| LE GAC Gaëtan | | |
|---------------|--|--|

Absents excusés :

| | |
|--|--|
| LECOMTE Jean-Luc ayant donné pouvoir à MILET Ghislaine | DOREAU Marianne ayant donné pouvoir à TESSIER Gaëlle |
| JUSTICE Aurélia | |
| | |

Monsieur Romain PICARD est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération modificative N°2,
- 2) Cession de terrain rue de Saint Rémy,
- 3) Aménagement de sécurité rue de Paris,
- 4) Participation au fonds d'aide aux jeunes,
- 5) Frais de fonctionnement de l'école maternelle année scolaire 2020/2021,
- 6) Frais de fonctionnement de l'école élémentaire année scolaire 2020/2021,
- 7) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement,
- 8) Frais de scolarité école Sainte Marie 2020/2021,
- 9) Frais de fonctionnement restaurant scolaire école élémentaire année scolaire 2020/2021,
- 10) Participation des communes volontaires au déficit cantine,
- 11) Droit de préemption urbain,
- 12) Questions diverses.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°2

Suite à des anomalies dans l'amortissement des comptes 2031 - 2128 - 2138, les comptes d'amortissement 28031 et 28128 et 28138 sont en sur amortissement.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES

28031 Amortissement frais d'études : - **6 556.27 euros**
28128 Amortissement autres aménagement de terrains : - **70.00 euros**
28138 Amortissement autres constructions : - **519.32 euros**

RECETTES

7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : ... **+7 145.59 euros**

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE**, à l'unanimité, les modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

CESSION DE TERRAIN RUE DE SAINT RÉMY

En 2011, la commune de Brezolles a fait l'acquisition d'un terrain situé rue de Saint Rémy cadastré AB 564 - 714 M2 au prix de 43 000 euros.

Une proposition d'achat de ce terrain au prix de 20 000 euros a été faite à la commune récemment. Au vu du faible montant de la proposition, l'assemblée délibérante **DECIDE** de décliner la proposition d'achat et réfléchi à garder le terrain pour aménager une nouvelle entrée au parc Saint André.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DE PARIS

Suite à la plainte de plusieurs riverains de la rue de Paris, il a été nécessaire de réfléchir à un aménagement de sécurité rue de Paris dans l'attente de la mise en place du sens de circulation.

En concertation avec les services du Conseil Départemental, il est proposé :

- D'installer un « stop » à l'intersection de la rue de la Maladrerie dans le sens « Dreux Verneuil »,
- De supprimer le « stop » de la rue de la Maladrerie et de le remplacer par un cédez le passage,
- De limiter la vitesse des véhicules dans les deux sens à 30 km/h du sens giratoire à la route de Fessanvilliers.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à ces propositions.

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2021

En 2020, le département d'Eure et Loir a aidé 591 jeunes Euréliens dans le cadre de leurs parcours d'insertion sous la forme d'aides individuelles ou collectives.

Le département sollicite la participation de la commune pour abonder ce fonds qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE**, à l'unanimité, d'abonder le fonds d'aide aux jeunes à hauteur de **400 euros**.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE 2020/2021

Le coût moyen par élève doit être calculé sur la base des **dépenses de fonctionnement** de l'école maternelle durant l'année scolaire 2020/2021.

| Nombre d'enfants : | | 121 |
|--|---------------------|------------|
| DEPENSES | MONTANT | |
| Acquisition de petit matériel | 0,00 € | |
| Affranchissements et copies | 150,00 € | |
| Chauffage gaz | 5 076,75 € | |
| Eau - Assainissement | 813,73 € | |
| Electricité | 1 845,12 € | |
| Entretien de bâtiment | 120,00 € | |
| Location, entretien photocopieur +copies | 998,86 € | |
| Location photocopieur | 517,68 € | |
| Entretien autres bien mobiliers | 231,67 € | |
| Fournitures scolaires | 7 151,06 € | |
| Frais de téléphone et internet | 1 171,36 € | |
| Musique à l'école | 250,00 € | |
| Pharmacie | 110,00 € | |
| Produits d'entretien | 3 345,22 € | |
| Rémunération du personnel | 119 132,67 € | |
| Spectacle de Noël | 633,00 € | |
| TOTAL | 141 547,12 € | |

Coût par élève : 1 169,81 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 2020/2021

Le coût moyen par élève doit être calculé sur la base des **dépenses de fonctionnement** de l'école maternelle durant l'année scolaire 2020/2021.

| Nombre d'enfants : | | 201 |
|---------------------------------|--------------------|------------|
| DEPENSES | MONTANT | |
| Acquisition de petit matériel | 916,01 € | |
| Affranchissements et copies | 130,00 € | |
| Chauffage gaz | 3 553,88 € | |
| Eau - Assainissement | 376,84 € | |
| Electricité | 4 042,95 € | |
| Entretien de bâtiment | 939,74 € | |
| Entretien photocopieur +copies | 2 399,38 € | |
| Location photocopieur | 834,84 € | |
| Entretien autres bien mobiliers | 199,80 € | |
| Fournitures scolaires | 9 152,01 € | |
| Frais de téléphone et internet | 1 642,65 € | |
| Musique à l'école | 250,00 € | |
| Pharmacie | 15,74 € | |
| Produits d'entretien | 5 854,40 € | |
| Rémunération du personnel | 59 396,50 € | |
| Spectacle de Noël | 1 701,00 € | |
| Natation | 1 785,00 € | |
| Transport piscine | 1 470,00 € | |
| TOTAL | 94 660,74 € | |

Coût par élève : 470,95 €

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020/2021

Aux termes du premier alinéa de l'article L. 212-8 du code de l'éducation applicable aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles régissant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2020/2021 faisant ressortir un coût financier par élève de **470.95 euros**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le bilan financier de l'école élémentaire et **FIXE** la participation demandée aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année **2020/2021 à 470.95 euros par élève**.

En cas de garde alternée, chaque commune participera à hauteur de 50% du coût annuel.

Considérant le nombre d'enfants par commune ayant fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2020/2021, les participations suivantes seront demandées aux communes :

| | Coût par élève | 470,95 | |
|------------------------|----------------|---------------|------------------|
| BEAUCHE | 12 | | 5 651,40 |
| BEROU LA MULOTIERE | 16 | | 7 535,20 |
| DAMPIERRE SUR AVRE | 16 | | 7 535,20 |
| FESSANVILLERS | 13,5 | | 6 357,83 |
| LAMBLORE | 0,5 | | 235,48 |
| LA MANCELIERE | 8 | | 3 767,60 |
| LA FERTE VIDAME | 2 | | 941,90 |
| LA SAUCELLE | 1 | | 470,95 |
| LES CHATELETS | 1 | | 470,95 |
| MONTIGNY SUR AVRE | 2 | | 941,90 |
| REVERCOURT | 0,5 | | 235,48 |
| SAINT LUBIN DE CRAVANT | 4 | | 1 883,80 |
| SENONCHES | 1 | | 470,95 |
| | 77,5 | | 36 498,63 |

FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINTE MARIE 2020/2021

L'article L.442-44 du code de l'éducation précise que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. »

La commune de Brezolles participe aux frais de scolarité pour les enfants :

- En cycle maternelle, qui sont domiciliés à Brezolles et dans les communes faisant partie de l'agglomération du pays de Dreux au 1^{er} janvier 2019,
- En cycle élémentaire, qui sont domiciliés à Brezolles.

Elèves domiciliés sur la commune de Brezolles

- 18 élèves en élémentaire : $18 \times 470,95 = 8\,477,11 \text{ €}$

- 9 élèves en maternelle : $9 \times 1\,169,81 = 10\,528,29 \text{ €}$

Elèves domiciliés sur les communes de Chataincourt, Crucey villages, Escorpain, Laons,

- 5 élèves en maternelle: $5 \times 1\,169,81 = 5\,849,05 \text{ €}$

Un mandat de paiement sera établi au nom de l'OGEC d'un montant de 24 854.45 euros

FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 2020/2021

| Nombre de repas : | | 15 587 |
|-------------------------------|---------------------|---------------|
| DEPENSES | MONTANT | |
| Alimentation | 48 455,83 € | |
| Acquisition de petit matériel | 2 850,87 € | |
| Assurances | 1 356,68 € | |
| Chauffage gaz | 1 184,46 € | |
| Eau - Assainissement | 125,61 € | |
| Electricité | 1 347,65 € | |
| Entretien de bâtiments | 313,25 € | |
| Entretien de matériel | 1 227,54 € | |
| Habillement | | |
| Impression - photocopies | 150,00 € | |
| Pharmacie | 5,25 € | |
| Produit d'entretien | 1 951,47 € | |
| Tickets de cantine et TPE | 449,36 € | |
| Rémunération de personnel | 45 364,12 € | |
| TOTAL | 104 782,09 € | |
| RECETTES | MONTANT | |
| Vente tickets de cantine | 61 941,25 € | |
| DEFICIT : | 42 840,84 € | |
| DEFICIT PAR REPAS | 2,75 € | |

PARTICIPATION AU DÉFICIT CANTINE 2020/2021

| Coût par repas : | | 2,75 € |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|
| COMMUNE | Nombre de repas | Montant de la participation |
| BEAUCHE | 1342 | 3 690,50 € |
| DAMPIERRE-SUR-AVRE | 1954 | 5 373,50 € |
| FESSANVILLIERS | 1385 | 3 808,75 € |
| LA FERTE VIDAME | 217 | 596,75 € |
| LA MANCÉLIERE | 1010 | 2 777,50 € |
| LA SAUCELLE | 124 | 341,00 € |
| LES CHATELETS | 43 | 118,25 € |
| REVERCOURT | 60 | 165,00 € |
| SAINT LUBIN DE CRAVANT | 261 | 717,75 € |
| TOTAL | 6396 | 17 589,00 € |

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 126 - 449 m² - 39 rue de Tillières
AB 562 - 519 m² - 16 rue de la Friche
AC 461 - 750 m² - rue de Senonches
ZB 75 - 558 m² - 12 rue Louis de Gonzague
AC 171 AC 434 AC 435 - 1 100 m² - 42 bis rue de Paris
ZE 84 - 600 m² - 4 rue du Bois du Prieuré
AC 297 - 986 m² - 7 rue du Camp
AB 106 - 158 m² - 31 rue de Tillières
AB 168 - 333 m² - 14 rue Saint Jean

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier :

De l'association handball de Brezolles à propos de l'utilisation des créneaux horaires du gymnase; la gestion du gymnase est de la compétence de l'agglomération du pays de Dreux.

De Monsieur ALVAREZ-PEREZ à propos de l'organisation d'une exposition dans les rues de la commune sur Napoléon ; L'assemblée prend acte des observations mentionnées dans le courrier mais elle se félicite également de tous les retours positifs qu'elle a reçus à propos de cette exposition.

Michel FISSEAU

Déplore l'état de la voirie rue du Bourg Vieil.

Sandrine CHANTHARASY

Présente à l'assemblée le bilan du forum des associations, du marché de producteurs et du concert.

Les retours ont été très positifs et elle remercie les bénévoles présents pour l'aider.

Elle souhaite également alerter sur les dysfonctionnements du transport scolaire : LINEAD manque de chauffeurs, ils recherchent des solutions conjointement avec l'agglomération du pays de Dreux.

Annonce l'organisation des journées du patrimoine les 18 et 19 septembre prochain.

Céline BESNARD

La commission finances/école/chemins a travaillé sur les liaisons douces et sur la mise en place d'une course d'orientation autour de Brezolles. Une cartographie du territoire pourrait être réalisée pour des circuits à pied, en vélo ou en vtt, les écoles pourraient être également associées.

Souhaite que soient installés des panneaux indiquant les aires de pique-nique sur la commune.

Viviane LABARRE

Souhaite connaître la date d'installation des bouquine-box ; elles seront installées cette semaine, une à l'étang, l'autre près du bureau de tabac.

Aimerait que l'environnement de la bibliothèque soit rendu plus attractif ; Monsieur le Maire explique que des gros projets sont en cours et qu'il convient déjà dans un premier temps de les terminer même s'il est conscient de la justesse de la remarque de Madame LABARRE.

Demande combien de défibrillateurs sont accessibles sur la voie publique : 1 seul, près de la pharmacie.

Propose de réaliser une exposition sur Georges BRASSENS à l'occasion des 100 ans de sa naissance.

Muriel JOUANIGOT

Demande quand seront installés les panneaux directionnels rue du Tramway : le Conseil Départemental s'est engagé à ce qu'ils soient installés d'ici 2 semaines.

Jean-François GRANDJEAN

Déplore des dysfonctionnements dans l'organisation du transport scolaire, tant en termes de capacité d'accueil que d'organisation dans les arrêts de bus.

Mickaël BONAVENTURE

Signale des anomalies dans l'éclairage extérieur à l'arrière du patio.

Stéphane LANTZ

Informe l'assemblée de l'état préoccupant du pont en pierres rue de Paris : le Conseil Départemental a prévu de le refaire très prochainement.

La séance est levée à 21h30.